



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question au Gouvernement n° 99

Texte de la question

POLITIQUE EN FAVEUR DES HARKIS

M. le président. La parole est à M. Francis Vercamer, pour le groupe Union pour la démocratie française.

M. Francis Vercamer. Monsieur le secrétaire d'Etat aux anciens combattants, les harkis ont repris espoir depuis l'élection présidentielle. Lors de la campagne électorale, le Président de la République avait en effet proposé une politique ambitieuse en faveur de leurs familles.

Le groupe UDF tient à rappeler son attachement à cette communauté dont on sait avec quel dévouement elle s'est battue pour la France et ses valeurs. Les harkis sont fortement implantés dans le Sud de la France, mais aussi dans des villes comme Rouen, Roubaix ou Tourcoing. Ils attendent aujourd'hui des mesures significatives. Le Gouvernement ne doit pas les décevoir. Quelles dispositions concrètes entendez-vous prendre, monsieur le secrétaire d'Etat, pour répondre à leurs attentes légitimes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants.

M. Hamlaoui Mékachéra, secrétaire d'Etat aux anciens combattants. Monsieur le député, je vous remercie de votre question. En effet, cette population a besoin qu'on s'occupe d'elle et nécessite une attention particulière de la représentation nationale.

Le Gouvernement est particulièrement attentif aux demandes des harkis. Nous connaissons en effet les grandes souffrances qu'a endurées cette population et les difficultés que rencontrent toujours certains de ses enfants. Dès sa nomination, le Premier ministre a créé une mission interministérielle aux rapatriés. Celle-ci relève directement de son autorité et de sa sphère de compétence. C'est vous dire l'importance que le Gouvernement attache à ce problème. Le président de la mission procède actuellement à des consultations et à des rencontres avec les représentants des harkis. Dès qu'il aura terminé, il présentera au Gouvernement des mesures concrètes de nature à répondre aux difficultés que cette population, il faut le reconnaître, rencontre encore. Est étudiée la possibilité de généraliser à l'ensemble des harkis la rente viagère, qui était attribuée jusqu'à présent sous condition de ressources. Le Gouvernement envisage également, dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'emploi, des mesures destinées à la deuxième génération, qui pose le plus de problèmes.

S'agissant de la mémoire, le Président de la République a tenu à reconduire cette année la journée d'hommage national qu'il avait décidée le 25 septembre 2001. Signe de son attention particulière : le Premier ministre a présidé lui-même cette cérémonie, qui s'est tenue aux Invalides. Vous pouvez ainsi mesurer, monsieur le député, l'intérêt que le Gouvernement porte aux harkis et son souhait de leur rendre leur juste place dans les domaines social, économique et politique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la*

majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.)

Données clés

Auteur : [M. Francis Vercamer](#)

Circonscription : Nord (7^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 99

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2002

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 30 octobre 2002